



Groupe Sanef

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE	4
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
2. BILAN CONSOLIDE	6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2 METHODES COMPTABLES	10
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE	10
2.2 ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES	10
2.3 METHODE DE CONSOLIDATION.....	11
2.4 METHODE DE CONVERSION	11
2.5 INFORMATION SECTORIELLE	11
2.6 ECART D'ACQUISITION	11
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
2.7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE.....	12
2.7.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	12
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12
2.9 TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION, DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.10 INSTRUMENTS FINANCIERS.....	13
2.10.1 ACTIFS FINANCIERS NON DERIVES	13
2.10.2 PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES	13
2.10.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	14
2.11 STOCKS	15
2.12 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	15
2.13 COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES	15
2.14 CAPITAUX PROPRES.....	15
2.15 REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS.....	15
2.16 CHARGES D'INTERETS.....	16
2.17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	16
2.18 ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES.....	16
2.19 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	16
2.20 ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES	17
2.21 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	17
2.22 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	18
2.23 NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR	18
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE	19
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
3.1.1 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	20
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	21
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES	22
3.4 CHARGES DE PERSONNEL	22
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES	23
3.6 IMPOTS ET TAXES	24
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	25
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	25
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	26

3.10	RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	27
3.11	ECART D'ACQUISITION	27
3.12	ACTIFS ET PASSIFS LIES A CES ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	27
3.13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28
3.14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	29
3.15	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS.....	30
	3.15.1 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	30
	3.15.2 ANALYSE DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES	33
	3.15.3 INSTRUMENTS DERIVES	33
	3.15.4 INFORMATIONS SUR LES PRETS ET CREANCES EN ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	34
3.16	CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	34
3.17	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	35
3.18	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION.....	35
3.19	PROVISIONS.....	35
3.20	ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES	36
	3.20.1 REGIMES POST-EMPLOI A PRESTATIONS DEFINIES	37
	3.20.2 AUTRES AVANTAGES LONG TERME.....	40
3.21	PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	40
3.22	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	41
3.23	PASSIFS EVENTUELS	42
3.24	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	44
	3.24.1 RISQUES DE MARCHE.....	44
	3.24.2 RISQUES DE CREDIT	47
	3.24.3 RISQUES DE LIQUIDITE.....	47
3.25	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	49
3.26	AGREGATS FINANCIERS.....	50
3.27	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	50

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2014	2013
Produits opérationnels		1 701 902	1 646 119
Chiffre d'affaires	3.2	1 682 214	1 617 654
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		<i>1 603 415</i>	<i>1 553 268</i>
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		<i>78 799</i>	<i>64 386</i>
Autres produits	3.5	19 688	28 465
Charges opérationnelles		(981 796)	(962 645)
Achats et charges externes	3.3	(213 911)	(203 545)
<i>dont charges de construction</i>		<i>(78 799)</i>	<i>(64 386)</i>
Charges de personnel	3.4	(187 981)	(204 431)
Autres charges	3.5	(508)	(15 395)
Impôts et taxes	3.6	(211 273)	(198 368)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(368 123)	(340 906)
Bénéfice opérationnel		720 106	683 474
Charges d'intérêts	3.8	(171 467)	(185 015)
Autres charges financières	3.8	(19 092)	(22 555)
Produits financiers	3.8	14 331	32 620
Bénéfice avant impôt		543 878	508 524
Impôt sur les résultats	3.9	(206 015)	(192 052)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	(8 494)	(12 094)
Bénéfice de l'exercice		329 369	304 378
Part revenant aux intérêts non contrôlants		23	19
Dont part attribuable à l'actionnaire de Sanef		329 346	304 359

	3.10		
Résultat par action <i>(en euros)</i>		4,30	3,97
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		4,30	3,97
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Bénéfice de l'exercice	329 369	304 378
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	(5 543)	(2 483)
Effet impôts	1 908	855
<i>Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat</i>	(3 635)	(1 628)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	25	1 337
Effet impôts	(9)	(460)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	2 214	6 236
<i>Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat</i>	2 230	7 113
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	(1 404)	5 485
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	327 965	309 863
Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	327 942	309 844
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	23	19

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Ecarts d'acquisition	3.11	6 716	6 716
Immobilisations incorporelles	3.13	3 857 647	4 036 573
Immobilisations corporelles	3.14	186 457	206 156
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	27 172	33 605
Actifs financiers non courants	3.15	79 736	76 192
Impôts différés actif		57 503	38 816
Total actifs non courants		4 215 231	4 398 058
Stocks		11 631	11 325
Créances clients et autres créances	3.16	336 537	304 632
Actifs financiers courants	3.15	17 622	12 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.17	194 776	379 513
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12		3 994
Total actifs courants		560 566	712 261
TOTAL DE L'ACTIF		4 775 797	5 110 319

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capital	3.18	53 090	53 090
Primes	3.18	654 413	654 413
Réserves consolidées et résultat		(23 201)	(101 735)
Capitaux propres part du groupe		684 302	605 768
Intérêts minoritaires		98	94
Total capitaux propres		684 400	605 862
Provisions non courantes	3.19	280 378	277 012
Engagements sociaux différés	3.20	42 227	45 790
Dettes financières non courantes	3.21	2 919 861	3 238 110
Total dettes non courantes		3 242 466	3 560 912
Provisions courantes	3.19	9 802	10 335
Dettes financières courantes	3.21	449 944	524 069
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.22	369 893	369 266
Dettes d'impôt exigible		19 292	35 065
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12		4 810
Total dettes courantes		848 931	943 545
TOTAL DU PASSIF		4 775 797	5 110 319

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2014	53 090	654 413	(367)	(101 368)	605 768	94	605 862
Distribution de dividendes				(250 000)	(250 000)	(19)	(250 019)
Charges et produits comptabilisés				327 942	327 942	23	327 965
Rémunération en actions							
Autres			414	179	593		593
31 décembre 2014	53 090	654 413	47	(23 248)	684 302	98	684 400

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2013	53 090	654 413	(31)	(196 275)	511 197	100	511 297
Distribution de dividendes				(215 000)	(215 000)	(15)	(215 015)
Charges et produits comptabilisés				309 844	309 844	19	309 863
Rémunération en actions				46	46		46
Autres			(336)	17	(319)	(10)	(329)
31 décembre 2013	53 090	654 413	(367)	(101 368)	605 768	94	605 862

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	720 106	683 474
Dotations aux amortissements et provisions	372 596	354 139
Reprises des amortissements et provisions	(11 228)	(9 493)
Plus et moins values de cession	(549)	(1 252)
Variation des stocks	(289)	317
Variation des clients et autres créances	(36 490)	(14 101)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(61 653)	(65 190)
Impôt payé	(236 927)	(216 654)
	745 566	731 240
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(45 708)	(61 828)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(95 533)	(110 739)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	726	354
Paiement des immobilisations financières	(296)	(313)
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières	378	19 005
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	(571)	143
Intérêts perçus	4 687	4 154
Dividendes reçus		82
	(136 317)	(149 142)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef	(250 000)	(215 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(19)	(15)
Encaissements provenant d'emprunts	113 271	601 398
Remboursement d'emprunts	(493 106)	(483 600)
Subventions d'investissement (brut)	7 014	4 665
Intérêts payés	(171 037)	(187 360)
Soulte reçue sur cession de swaps		33 495
	(793 877)	(246 417)
VARIATION DE TRESORERIE	(184 628)	335 681
TRESORERIE A L'OUVERTURE	379 513	44 231
<i>Trésorerie à l'ouverture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente en 2013</i>		45 690
<i>Variation de change</i>	(109)	(445)
Trésorerie à la clôture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente	194 776	380 926
<i>Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente en 2013</i>		1 413
TRESORERIE A LA CLOTURE	194 776	379 513

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Les contrats de concession, portés par Sanef d'une part et Sapn d'autre part, sont à échéance 2029.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats d'entreprise sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements et la politique tarifaire : Le contrat d'entreprise entre Sanef et l'Etat pour la période 2010-2014 est entré en vigueur en 2012 alors que celui de Sapn est toujours en cours de négociation.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 de Sanef ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2014 ont été les suivantes :

- Les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ainsi que leurs amendements sur leur modalité de transition sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 : la conséquence pour le groupe Sanef est la consolidation des co-entreprises détenues à 50% selon la méthode de la mise en équivalence et non plus selon la méthode proportionnelle.
- L'amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27, « Entités d'investissement » ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe et n'a pas d'impact sur ses états financiers.
- Les amendements à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » sur le montant recouvrable des actifs non financiers, à IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » sur la novation de dérivés et la continuité de la comptabilité de couverture ainsi qu'à IAS 32 sur la présentation de la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers n'ont pas d'impact sur les états financiers du groupe.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Sanef ont été arrêtés le 9 février 2015 par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale du groupe approuvera ces comptes, sa réunion étant prévue le 16 avril 2015.

2.3 *Méthode de consolidation*

Les états financiers incluent les états financiers de Sanef et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4 *Méthode de conversion*

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5 *Information sectorielle*

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions des autres activités (essentiellement la télématique) sont présentés en note 3.26.

2.6 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.7 Immobilisations incorporelles

2.7.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en 2029 pour les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8 Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe Sanef et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à faire coïncider chaque contrat de concession avec une Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles rattachés à l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont portées au crédit du compte d'immobilisation concerné.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du groupe Sanef, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition du groupe sanef-its est testé au moins annuellement, le groupe sanef-its étant considéré comme une unité génératrice de trésorerie.

2.10 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.10.1 Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.

A la date d'acquisition, le groupe Sanef détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les

avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins value de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe Sanef n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

2.10.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

2.10.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.11 *Stocks*

Les stocks se composent essentiellement du carburant, du sel et des badges (OBU). Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.12 *Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

2.13 *Comptabilisation des impôts sur les bénéfices*

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.14 *Capitaux propres*

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes à l'actionnaire de Sanef sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par l'actionnaire.

2.15 *Rémunération du personnel en actions*

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.16 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.17 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance et de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration). Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art, et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.18 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe Sanef a été mis en place en 2005.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

2.19 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe Sanef comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre

d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en fonction du degré d'avancement des prestations.

2.20 *Eléments financiers en produits et en charges*

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.21 *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe Sanef contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe Sanef.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe Sanef.

2.22 *Actifs détenus en vue de la vente*

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en actifs détenus en vue de la vente au bilan si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession (vente ou échange contre d'autres actifs) plutôt que par son utilisation continue.

Il n'y a plus d'actifs détenus en vue de la vente en 2014.

Le détail des actifs et passifs relatifs à ces actifs destinés à être cédés classés comme tels jusqu'au 31 décembre 2013 est présenté en note 3.12.

2.23 *Normes et interprétations non encore en vigueur*

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par le groupe Sanef dans ses comptes consolidés 2014.

Les cycles 2010-2012 et 2011-2013 du processus annuel d'amélioration sont d'application au 1^{er} janvier 2015 et auront une incidence potentielle pour le groupe qui n'est pas connue à ce jour. L'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » relatif aux contributions des salariés n'est pas applicable aux régimes mis en place dans le groupe Sanef.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
Eurotoll	Télématique	Intégration globale
Sanef ITS Operations Ireland	Télématique	Intégration globale
SEA 14	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
SanToll	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Tolling	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
Sanef-Saba Parkings France	Concession Parkings	Mise en équivalence ⁽¹⁾
Trans-Canada Flow Tolling Inc.	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence ⁽¹⁾
Sanef its technologies (France)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies America	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies British Columbia Inc.	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Caribe	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its Tehnologije d.o.o.	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Chile	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
CS Polska	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies UK	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Ireland	Prestations d'ingénierie	Intégration globale

Eurotoll Central Europe zrt	Distributeur	Intégration globale
Sanef Operations Ltd	Télématique et exploitation d'un système de péages	Intégration globale
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence

⁽¹⁾ Sanef-Saba Parkings France et Trans-Canada Flow Tolling Inc (« TC Flow ») sont mises en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014 du fait de l'application d'IFRS 11.

La société Sanef Operations Ltd, qui opère le péage free-flow de Dartford à Londres est consolidée en 2014.

Il n'y a pas eu d'autre mouvement de périmètre au cours de l'exercice 2014.

3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2014 <i>(en milliers d'euros)</i>	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS	Sanef Saba Parkings France	TC Flow
<i>Quote-part de capital détenue</i>	35%	19,67%	30%	50%	50%
<i>En monnaie locale</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Dollar canadien</i>
Actifs	1 208 244	936 112	3 194	4 291	4 744
Passifs hors capitaux propres	1 031 544	776 678	2 983	5 905	1 436
Capitaux propres	176 700	159 434	211	(1 614)	3 308
Chiffre d'affaires	48 936	63 263	10 724	3 249	9 614
Bénéfice (perte) opérationnel	18 060	33 634	1 787	17	920
Bénéfice (perte) avant impôt	(25 864)	62	1 567	18	910
Bénéfice (perte) de l'exercice	(25 864)	62	1 043	18	670

2013 <i>(en milliers d'euros)</i>	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS
<i>Quote-part de capital détenue</i>	35%	19,67%	30%
Actifs	1 232 801	930 362	3 030
Passifs hors capitaux propres	975 415	766 283	2 153
Capitaux propres	257 386	164 079	877
Chiffre d'affaires	42 707	57 939	10 930
Bénéfice (perte) opérationnel	13 000	27 685	1 256
Bénéfice (perte) avant impôt	(30 628)	(11 659)	1 252
Bénéfice (perte) de l'exercice	(30 628)	(11 864)	833

Le groupe Sanef applique le §29 de la norme IAS 28 selon lequel : « Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, l'investisseur cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que toute part d'intérêt à long terme qui, en substance, constitue une part de la participation dans l'investisseur dans l'entreprise associée. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise associée. »

La direction de Sanef considère que le remboursement de la créance détenue par Sanef et Saps sur Alis est planifié et probable, compte tenu de la durée très longue de la concession. Il n'y a donc pas lieu d'étendre la participation du groupe Sanef pour appréhender les pertes d'Alis.

Le groupe Sanef a ainsi cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation de 4,2 millions d'euros. Le résultat d'Alis étant bénéficiaire de 62 millions d'euros en 2014, la quote-part non comptabilisée en cumulé est de 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les sociétés du groupe Sanef détiennent par ailleurs des créances sur Alis à hauteur de 54,7 M€ (voir note 3.25).

3.2 Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Péages	1 456 866	1 414 754
Abonnements et prestations télématiques	23 795	22 563
Redevances des installations commerciales	31 449	31 233
Services télécom	6 400	6 339
Prestations d'ingénierie et autres	84 905	78 379
Chiffre d'affaires hors péages	146 549	138 514
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	78 799	64 386
Chiffre d'affaires	1 682 214	1 617 654

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnements et les ventes d'appareils et le traitement de l'information collectée par ces appareils.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate, les prestations des filiales hors concession autoroutière comme Sanef ITS Operations Ireland ainsi que le chiffre d'affaires provenant des ventes de prestations de service par le sous-groupe sanef-its technologies.

3.3 Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Maintenance des infrastructures	(14 455)	(14 068)
Entretiens et réparations	(19 037)	(18 694)
Consommations et charges liées aux opérations	(46 916)	(46 117)
Autres achats et charges externes	(54 704)	(60 280)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(78 799)	(64 386)
Achats et charges externes	(213 911)	(203 545)

3.4 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Rémunération du personnel	(116 451)	(121 684)
Charges sociales	(57 307)	(58 989)
Intéressement	(6 773)	(5 939)
Participation des salariés	(11 850)	(12 334)
Autres charges de personnel	(2 941)	(2 672)
Charges relatives aux stocks options		(46)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	7 341	(2 767)
Charges de personnel	(187 981)	(204 431)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; il est donc classé comme telle dans les charges de personnel.

Les autres avantages au personnel à long terme incluent en 2014 la reconnaissance pour 10 307 milliers d'euros de la dénonciation de l'usage relatif à la mutuelle des retraités de la société Sapn (voir note 3.20.1).

Des plans de stock-options sur actions Abertis ont été mis en place par Abertis au profit des membres du comité directeur du groupe Sanef en 2009 (plan 2009) et 2010 (plan 2010). Le plan 2009 est arrivé à maturité en avril 2014 et les options non exercées à cette date ont été totalement annulées. Il n'y a pas eu de nouveau plan de stock-option sur actions Abertis depuis 2010.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Abertis pour la valorisation des plans sont les suivantes :

	<i>Plan 2009</i> <i>Terminé en 2014</i>	Plan 2010
Modèle d'évaluation	Hull & White	Hull & White
Prix d'exercice initial de l'option (€/action)	12,06	14,57
Prix d'exercice ajusté de l'option (€/action) au 31/12/2014		10,54
Date d'attribution	02/04/2009	28/04/2010
Maturité	02/04/2014	28/04/2015
Durée de l'option à maturité	5 ans	5 ans
<i>dont durée d'acquisition des droits</i>	<i>3 ans</i>	<i>3 ans</i>
Type d'option	Call/Bermuda	Call/Bermuda
Cours de l'action sous-jacente à la date d'attribution	11,99	13,03
Volatilité anticipée	24,75%	27,52%
Taux sans risque	2,63%	2,31%
Taux d'annulation anticipé	0,00%	0,00%

Les mouvements des plans 2009 et 2010 au cours de l'année 2014 sont les suivants :

	Plan 2009	Plan 2010
Nombre d'options au 1er janvier 2014	74 011	185 334
Options attribuées - nouveau plan		
Nouvelles options attribuées durant la période		8 269
Options annulées		4 852
Options exercées	(62 528)	(78 814)
Options devenues caduques	(11 483)	
Nombre d'options au 31 décembre 2014	-	119 641

Les plans de stock-options 2009 et 2010 ne sont plus dans leur période d'acquisition et ne génèrent plus de charge pour le groupe Sanef (charge de 46 milliers d'euros pour l'année 2013).

3.5 *Autres produits et charges*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	724	14 383
Production immobilisée	7 811	4 631
Subventions d'exploitation	118	725
Autres produits divers	11 035	8 726
Autres produits	19 688	28 465
Charges diverses	(177)	(13 132)
Dotations nettes aux provisions	(331)	(2 263)
Autres charges	(508)	(15 395)

Les charges diverses en 2014 et 2013 n'incluent que des pertes sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Les autres produits divers en 2014 incluent notamment la compensation due, au titre de l'exercice 2014, par la société Ecomouv' à eurotoll en application d'un protocole d'accord signé le 1^{er} avril 2014. Ce protocole a été mis en place du fait du report de l'Ecotaxe Poids Lourds (devenue Péage de Transit Poids Lourds) et reste applicable en dépit du report sine die de l'ex-Ecotaxe.

3.6 Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Taxe d'aménagement du territoire	(103 862)	(100 753)
Contribution économique territoriale	(43 069)	(42 776)
Redevance domaniale	(56 162)	(46 815)
Autres impôts et taxes	(8 180)	(8 024)
Impôts et taxes	(211 273)	(198 368)

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7 Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(261 653)	(254 753)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions (*)	(40 234)	(41 389)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(2 494)	(2 762)
Total des dotations aux amortissements	(304 381)	(298 904)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(41 813)	(42 002)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés (voir note 3.14)	(21 979)	
Dotations aux amortissements et provisions	(368 123)	(340 906)

(*) y compris Sanef Aquitaine en 2014 (voir note 3.13).

3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(171 467)	(185 015)
Total des charges d'intérêts	(171 467)	(185 015)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux	(289)	(4 040)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(17 053)	(17 392)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		
Autres charges financières	(1 750)	(1 123)
Total des autres charges financières	(19 092)	(22 555)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Produits financiers		
Produits d'intérêts provenant des dérivés de taux		4 269
Produits de participation	184	159
Variation de la juste valeur des instruments financiers		2 231
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	14 086	25 226
Autres produits financiers	61	735
Total des produits financiers	14 331	32 620

Les produits financiers en 2014 incluent un amortissement de 7 181 milliers d'euros (13 885 milliers d'euros en 2013) relatifs à la vente des swaps de couverture de Sanef et Sapn (voir note 3.15.3).

3.9 Impôts sur les bénéficiaires

La preuve d'impôt pour les exercices 2014 et 2013 est présentée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Résultat net	329 369	304 378
Charge d'impôt	206 015	192 052
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence	8 494	12 094
Résultat avant impôt	543 878	508 524
Charge d'impôt théorique (38,00% en 2014 et 2013)	(206 673)	(193 239)
Charges non déductibles – différences permanentes	(1 391)	(480)
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères	1 581	2 418
Différence de taux sur impôts différés constatés à 34,43%	(345)	(969)
Crédits d'impôts et autres différences temporaires	813	218
Charge d'impôt effective	(206 015)	(192 052)

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles :	(84 104)	28 957	(131 418)	45 247
Provisions :	281 049	(96 765)	268 634	(92 491)
Endettement et autres :	(29 930)	10 305	(24 477)	8 427
TOTAL	167 014	(57 503)	112 739	(38 816)

Comme au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2014.

3.10 *Résultat par action et dividendes*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition est de 6 716 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

3.12 *Actifs et passifs liés à ces actifs détenus en vue de la vente*

La société Sanef-Saba Parkings France a été reclassée en titres mis en équivalence au 1^{er} janvier 2014.

Jusqu'au 31 décembre 2013, les activités parking étaient classées en actifs et passifs détenus en vue de la vente selon IFRS 5 du fait de la scission depuis le mois d'octobre 2011 par le groupe Abertis, maison-mère du groupe Sanef, de ses activités de parkings et de logistique, regroupés dans la société Saba Infraestructuras.

Au cours du mois de novembre 2013, un protocole de sortie des concessions accordées à Sanef-Saba parkings France a été validé par la Ville de Paris. La rétrocession des concessions est intervenue en fin d'année 2014.

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs se décomposaient ainsi suite à la constatation dans les comptes des effets du protocole d'accord de novembre 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013	
	à 50% (1)	à 100%
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 461	2 922
Autres actifs non courants	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 413	2 826
Clients et autres actifs courants	1 120	2 240
Total groupe d'actifs	3 994	7 988
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente		
Provisions non courantes	26	52
Autres passifs non courants	0	0
Provisions courantes	2 443	4 886
Autres passifs courants	2 341	4 682
Total passifs liés au groupe d'actifs	4 810	9 620

(1) le groupe d'actifs et les passifs liés correspondent à l'activité parking intégrée proportionnellement dans les états financiers du groupe Sanef à hauteur de 50% jusqu'au 31 décembre 2013.

3.13 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	78 471	8 208	(2 768)	(4 302)	79 609
Autres immobilisations incorporelles	12 202	154		71	12 427
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	8 446 166	78 799		(199)	8 524 766
TOTAL	8 536 839	87 161	(2 768)	(4 430)	8 616 802

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	63 755	13 238	(43)	1 521	78 471
Autres immobilisations incorporelles	13 112	425	(2)	(1 333)	12 202
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	8 388 198	58 246		(278)	8 446 166
TOTAL	8 465 065	71 909	(45)	(90)	8 536 839

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	(48 989)	(11 486)	2 768	(4)	(57 711)
Autres immobilisations incorporelles	(5 574)	(1 328)		1	(6 901)
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	(4 445 703)	(248 839)		(1)	(4 694 543)
TOTAL	(4 500 266)	(261 653)	2 768	(4)	(4 759 155)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	(40 295)	(8 539)		(155)	(48 989)
Autres immobilisations incorporelles	(3 376)	(2 922)		724	(5 574)
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	(4 202 976)	(243 292)		565	(4 445 703)
TOTAL	(4 246 647)	(254 753)		1 134	(4 500 266)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	29 482	21 898
Autres immobilisations incorporelles	6 628	5 526
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 000 463	3 830 223
TOTAL	4 036 573	3 857 647

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	23 460	29 482
Autres immobilisations incorporelles	9 736	6 628
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 185 222	4 000 463
TOTAL	4 218 418	4 036 573

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 131 368 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et à 76 584 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.14 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	626 272	40 118	(6 645)	2 645	662 390
Immobilisations des autres sociétés	39 174	5 590	(24)	(24 305)	20 435
TOTAL	665 446	45 708	(6 669)	(21 660)	682 825

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	591 772	37 401	(3 009)	108	626 272
Immobilisations des autres sociétés	21 384	18 191	(318)	(83)	39 174
TOTAL	613 156	55 592	(3 327)	25	665 446

(*) En 2014, la colonne « variations de périmètre et autres » inclut la prise en compte d'une provision pour dépréciation constatée en 2014 de 21 929 milliers d'euros de badges destinés initialement à l'Ecotaxe et qui ne seront pas utilisés suite au report sine die (équivalent à un abandon) de cette taxe décidée en 2014 – voir note 3.7.

Par ailleurs, la société Sanef Aquitaine, société d'exploitation de l'A65, est présentée en 2014 avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les immobilisations corporelles nettes de Sanef Aquitaine au 31 décembre 2014 atteignent une valeur nette comptable de 1 104 milliers d'euros.

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(448 493)	(40 234)	6 468	616	(481 643)
Immobilisations des autres sociétés	(10 797)	(2 494)	19	(1 454)	(14 726)
TOTAL	(459 290)	(42 728)	6 487	(838)	(496 369)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(411 154)	(41 389)	2 833	1 217	(448 493)
Immobilisations des autres sociétés	(7 913)	(2 762)	9	(131)	(10 797)
TOTAL	(419 067)	(44 151)	2 842	1 086	(459 290)

Valeurs nettes (*) (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	177 779	176 669
Immobilisations des autres sociétés	28 377	9 788
TOTAL	206 156	186 457

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 618	177 779
Immobilisations des autres sociétés	13 471	28 377
TOTAL	194 089	206 156

3.15 Actifs financiers non courants et courants

3.15.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.16) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.17).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	1 605				1 605	1 605
Créances rattachées à des participations		75 074			75 074	75 074
Prêts		1 730			1 730	1 730
Dépôts et cautionnements		639			639	639
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers		688			688	688
Total des actifs financiers non courants	1 605	78 131			79 736	79 736

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	1 504				1 504	1 504
Créances rattachées à des participations		71 684			71 684	71 684
Prêts		1 697			1 697	1 697
Dépôts et cautionnements		649			649	649
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers		658			658	658
Total des actifs financiers non courants	1 504	74 688			76 192	76 192

Les créances rattachées à des participations de 75 074 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (71 684 milliers d'euros au 31 décembre 2013) concernent au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 uniquement les sociétés concessionnaires Alis à hauteur de 54 669 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (52 265 milliers d'euros au 31 décembre 2013) et A'Lienor pour 20 405 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (19 419 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 534			1 534	1 534
Instruments financiers dérivés			1		1	1
Autres créances financières		16 087			16 087	16 087
Total des actifs financiers courants		17 621	1		17 622	17 622

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 880			1 880	1 880
Instruments financiers dérivés			38		38	38
Autres créances financières		10 879			10 879	10 879
Total des actifs financiers courants		12 759	38		12 797	12 797

Les autres créances financières d'un montant de 16 087 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (10 879 milliers d'euros au 31 décembre 2013) regroupent :

- les autres débiteurs pour leur montant net (14 764 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 9 633 milliers d'euros au 31 décembre 2013, dont mandats TIS chez Sanef et Sapn)
- les comptes courants débiteurs des filiales non consolidées (1 323 milliers d'euros 31 décembre 2014 contre 1 246 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

3.15.2 Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2014	Valeur comptable nette	
		31/12/2014	31/12/2013
- Soderanc	99,99	15	15
- Sonora	99,8	8	8
- Centaure Pas de Calais	34	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,9	343	343
- Centaure Grand-est	14,45	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- GSA Location	100	500	500
- Sanef Concession	99,86	37	37
- V Flow Tolling Inc	30	2	2
- SE BPNL (anciennement Gallieni Investissement 1)	100	53	10
- Sanef développement (anciennement Gallieni Investissement 2)	100	20	10
- Léonord Exploitation	85	34	-
- Léonord	35	14	-
- Sogarel	5	100	100
- Cardus	100	16	16
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100	1	1
- Sanef its Operations America	100	0	-
Total titres de participation non consolidés		1 605	1 504

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Les évolutions des titres de participation non consolidés entre 2013 et 2014 concernent essentiellement les sociétés qui permettront l'exploitation à partir de janvier 2015 du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (contrat de Partenariat Public Privé) que sont Léonord SAS et Léonord Exploitation SAS ainsi que SE BPNL SAS.

3.15.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont constitués :

1. de caps ne répondant pas aux critères d'opération de couverture, pour un montant à l'actif de 1 milliard d'euros au 31 décembre 2014 (38 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2013),

Le groupe Sanef ne détient plus de collars (« tunnels ») au 31 décembre 2014 (38 millions d'euros au passif au 31 décembre 2013).

Les swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de juste valeur (dont la juste valeur représentait 33 118 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2012) ont été cédés au cours du 1^{er} semestre 2013 pour un montant net de 33 495 milliers d'euros. Cette soulte reçue est étalée sur la durée de vie restante des emprunts couverts, soit jusqu'en janvier 2017 au maximum. En 2014, le montant enregistré en produit financier s'élève à 7 181 milliers d'euros (13 885 milliers d'euros sur l'exercice 2013). Le montant restant à amortir au 31 décembre 2014 est de 12 429 milliers d'euros (19 610 milliers d'euros au 31 décembre 2013), présenté en produits constatés d'avance au bilan consolidé.

3.15.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 394 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (1 340 milliers d'euros au 31 décembre 2013), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.16 Créances clients et autres créances d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Avances et acomptes versés sur commandes	385	386
Clients et comptes rattachés : péages	112 833	107 984
Clients et comptes rattachés autres activités	26 354	15 019
Clients douteux	15 728	12 097
Clients, factures à émettre	88 826	78 318
Provision pour dépréciation des créances clients	(5 981)	(5 972)
Total clients et autres créances financières (1)	238 145	207 832
Autres créances non financières	98 392	96 800
Total clients et autres créances	336 537	304 632

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéficiaires.

3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Equivalents de trésorerie (SICAV)	120 437	300 393
Disponibilités	74 339	79 120
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	194 776	379 513

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

3.18 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0.69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élèvent à 654 413 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

3.19 Provisions

Au 31 décembre 2014 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378
Autres							
TOTAL	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	3 688	1 559	(153)	(440)			4 654
Autres	6 647	671	(1 479)	(691)			5 148
TOTAL	10 335	2 230	(1 632)	(1 131)			9 802

TOTAL Non courant et courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans Utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378
Litiges	3 688	1 559	(153)	(440)			4 654
Autres	6 647	671	(1 479)	(691)			5 148
TOTAL	287 347	44 043	(55 879)	(1 131)	15 800		290 180

Au 31 décembre 2013 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	274 405	42 002	(54 943)		15 548		277 012
Autres	3 478		(2 478)			(1 000)	
TOTAL	277 883	42 002	(57 421)		15 548	(1 000)	277 012

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	4 632	1 222	(337)	(373)		(1 456)	3 688
Autres	2 401	5 136	(194)	(3 152)		2 456	6 647
TOTAL	7 033	6 358	(531)	(3 525)		1 000	10 335

TOTAL Non courant et courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	274 405	42 002	(54 943)		15 548		277 012
Litiges	4 632	1 222	(337)	(373)		(1 456)	3 688
Autres	5 879	5 136	(2 672)	(3 152)		1 456	6 647
TOTAL	284 916	48 360	(57 952)	(3 525)	15 548		287 347

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées et pour maintien en l'état des ouvrages d'art) est classé en non courant.

3.20 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités et retraite supplémentaire) et d'autres types d'avantages (régime pré-retraite CATS, médailles du travail).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	40 356	43 273
Autres avantages	<u>1 871</u>	<u>2 517</u>
Total	42 227	45 790

3.20.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Engagements et droits	41 894	44 764
Juste valeur des actifs	<u>(1 538)</u>	<u>(1 491)</u>
Total engagement net	40 356	43 273
Montant net figurant au bilan	40 356	43 273

La société Sapn a dénoncé partiellement fin 2013 un usage concernant le paiement d'une partie de la mutuelle de ses retraités. Depuis 2014, seuls les actuels retraités ainsi que les retraités à venir sur les années 2014 à 2017, auront une partie de leur cotisation à la mutuelle santé prise en charge par la société Sapn. Cette dénonciation, devenue effective et définitive au cours du 1^{er} semestre 2014, a entraîné une reprise de provision de 10 307 milliers d'euros comptabilisée en profit de l'exercice (réduction de régime).

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	1,75%	3,25%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2014 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 2,25%	Baisse de 50 bp : 1,25%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	39 622	44 263	44 289	39 715

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2013			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 3,75%	Baisse de 50 bp : 2,75%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	41 454	48 405	47 518	42 158

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe à l'exception de la retraite des cadres dirigeants (régime partiellement financé).

Ventilation des régimes par financement
(en milliers d'euros)

Au 31 décembre
2014

Au 31 décembre
2013

Engagement net au titre des régimes financés en totalité ou partiellement	2 236	1 972
Engagement net au titre des régimes non financés	38 120	41 301
TOTAL	40 356	43 273

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement (retraites : indemnités de fin de carrière et retraite des cadres dirigeants) et mutuelle des retraités de la société Sapn – prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies
Engagements

(en milliers d'euros)

	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Engagements et droits en début de période	26 998	27 392	3 463	1 626	14 303	14 797	44 764	43 815
Nouveaux engagements & modifications de régime					(10 307)		(10 307)	
Coût des services	1 568	1 658	378	256	636	1 026	2 582	2 940
Charge d'intérêts financiers	862	752	113	45	304	407	1 279	1 204
Pertes (gains) actuariels	5 757	(1 310)	(181)	1 536	(38)	(1 927)	5 538	(1 701)
Prestations payées	(1 771)	(1 494)			(191)		(1 962)	(1 494)
Mouvement de périmètre								
Engagements et droits en fin de période	33 414	26 998	3 773	3 463	4 707	14 303	41 894	44 764

Engagements sociaux à prestations définies - Actifs de couverture (en milliers d'euros)	IFC		Retraites Complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Juste valeur des actifs du plan en début de période			1 491	1 573			1 491	1 573
Rendement attendu des actifs			49	43			49	43
Gains/ (pertes) actuariels			(2)	(125)			(2)	(125)
Contributions de l'employeur								
Prestations payées								
Juste valeur des actifs du plan en fin de période			1 538	1 491			1 538	1 491

Ecart actuariels imputés en réserve

(en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Pertes (gains) actuariels	5 757	(1 310)	(179)	1 661	(38)	(1 927)	5 540	(1 576)
Ecart actuariels imputés en réserve	5 757	(1 310)	(179)	1 661	(38)	(1 927)	5 540	(1 576)

Le total des pertes actuarielles engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2014 est de 5 540 milliers d'euros (1 576 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2013). Ces pertes actuarielles sont constitués de 6 917 milliers d'euros de pertes en totalité liés aux modifications d'hypothèses financières (taux d'actualisation passant de 3,25% à 1,75%) contre un gain de 1 324 milliers d'euros en 2013 (due au changement de taux d'actualisation de 2,75% à 3,25%) et de 1 377 milliers d'euros de gains d'expérience (252 milliers d'euros de gains d'expérience en 2013).

Les pertes actuarielles de 5 540 milliers d'euros (gains actuariels en 2013 de 1 576 milliers d'euros) se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	5 540	(1 576)
- provenant d'écarts d'hypothèses financières	6 917	(1 324)
- provenant d'écarts d'hypothèses démographiques	0	0
- provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(1 379)	(377)
- provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture	2	125

Il n'y a pas eu de modifications des hypothèses démographiques sur l'exercice 2014.

3.20.2 *Autres avantages long terme*

Les autres avantages long terme regroupent d'une part le régime de pré-retraite « CATS » décrit ci-dessous et d'autre part les médailles du travail.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	CATS	Médailles	TOTAL	CATS	Médailles	TOTAL
Au 1er janvier	1 508	1 009	2 517	3 221	1 060	4 281
Entrée de périmètre						
Dotation						
Utilisation	(1 069)	(189)	(1 258)	(1 650)	(180)	(1 830)
Reprise sans utilisation						
Actualisation financière	21		21	89	29	118
Pertes et gains actuariels	222	369	591	(152)	100	(52)
Au 31 décembre	682	1 189	1 871	1 508	1 009	2 517

Le régime de préretraite « Cessation anticipée de certains travailleurs salariés » (CATS) permet aux salariés ayant atteint l'âge de 57 ans, sur la période 2008-2016, sous des conditions d'ancienneté et de pénibilité du travail (travail posté), de bénéficier d'une préretraite financée en partie par l'Etat.

La part due par les sociétés Sanef et Sapn a été provisionnée en tant qu'indemnité de rupture du contrat de travail et a été comptabilisée dès sa mise en place au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, l'ensemble des salariés éligibles restants sont inclus dans la provision. L'adhésion des salariés éligibles au régime CATS est désormais close.

3.21 *Passifs financiers par catégories comptables*

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 264 265			3 264 265	3 913 371
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 843			24 843	24 843
Concours bancaires courants	2 545			2 545	2 545
Intérêts courus et non échus	60 834			60 834	60 834
Total dettes financières hors fournisseurs	3 369 805	0	0	3 369 805	4 018 911
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	184 534			184 534	184 534
Total dettes financières selon IAS 39	3 554 339	0	0	3 554 339	4 203 445

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 641 514			3 641 514	4 400 263
Compte-courant avec la maison-mère HIT	93			93	93
Instruments dérivés de couverture		15	23	38	38
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 963			24 963	24 963
Concours bancaires courants	3 916			3 916	3 916
Intérêts courus et non échus	74 337			74 337	74 337
Total dettes financières hors fournisseurs	3 762 141	15	23	3 762 179	4 520 928
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	185 729			185 729	185 729
Total dettes financières selon IAS 39	3 947 870	15	23	3 947 908	4 706 657

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

3.22 Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Avances et acomptes reçus sur commandes	23 532	19 499
Fournisseurs	109 999	112 406
Dettes sur immobilisations	50 606	51 964
Autres dettes financières	397	1 860
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	184 534	185 729
Dettes fiscales et sociales	153 721	146 074
Produits constatés d'avance	31 638	37 463
Total dettes non financières	185 359	183 537
Total dettes fournisseurs et autres dettes	369 893	369 266

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.23 Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe Sanef considère qu'au 31 décembre 2014 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Droit individuel à la formation (« DIF »)

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Les charges sont comptabilisées à ce titre lors de l'accord entre l'employeur et le salarié sur le type de formation.

Au 31 décembre 2014 le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ouverts au titre du DIF est de 308 106 heures (301 022 heures au 31 décembre 2013). Cependant, le DIF n'existe plus à partir du 1^{er} janvier 2015 étant remplacé par le CPF (compte personnel de formation) qui fonctionne de manière différente :

- Le CPF concerne des formations qualifiantes
- Le financement du CPF est externe et ne repose plus sur l'entreprise (il est financé par un fonds alimenté par une contribution obligatoire reposant sur les entreprises, légalisée et fixe)
- Le CPF peut être accompli en dehors du temps de travail sans accord de l'entreprise ou en tout ou partie sur le temps de travail avec accord de l'entreprise
- Dans ce cas, le seul impact pour l'entreprise est l'autorisation d'absence (prise en charge de la rémunération) et éventuellement du coût de la formation si celui-ci n'est pas couvert entièrement par le financeur.

Le risque financier n'existe donc plus pour l'entreprise, celle-ci décidant ou non de co-financer le projet de formation du collaborateur.

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagement 1% paysage	299	1 216

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession :

« Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » (article 12.10).

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Sanef a donné à un organisme bancaire des cautions d'un montant total de 2 500 milliers d'euros pour la participation au projet du télépéage du périphérique de Dublin auxquelles s'ajoute une garantie supplémentaire à première demande (garantie maison-mère) de 10 000 milliers d'euros donnant une exposition sur ce contrat d'un total de 12 500 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

Sanef a fait émettre une garantie bancaire pour l'exploitation de l'autoroute A65 pour A'Lienor d'un montant de 1 000 milliers d'euros présente au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 ainsi que des garanties complémentaires maison-mère pour un total de 2 363 milliers d'euros sans modification depuis le 31 décembre 2013.

Sanef a fait émettre deux garanties bancaires dans le cadre du contrat d'exploitation du Périphérique nord de Lyon pour un montant cumulé de 7 990 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Sanef a donné deux garanties dont le montant total a été porté au 31 décembre 2014 à 5 000 milliers d'euros en faveur d'eurotoll dans le cadre de contrats passés avec ECOTRANS, réseau autoroutier italien (2 300 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Suite à la réception et au paiement des commandes liées à l'Ecotaxe et à l'abandon de cette dernière en France, Sanef n'a plus de garanties à ce titre (2 680 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Le sous-groupe sanef-its a des garanties bancaires pour un montant total de 16 519 milliers d'euros (12 353 milliers d'euros au 31 décembre 2013). La principale de ces garanties bancaires, pour 2 471 milliers d'euros (3 000 milliers de dollars US), est liée au contrat Port Mann à Vancouver au Canada et est au profit de la société concessionnaire public de ce pont - Transportation Investment Corporation (TI Corp.). Des garanties maison-mère pour 2 619 milliers d'euros ont par ailleurs été accordées pour ce sous-groupe par Sanef, dont une garantie maison-mère complémentaire de 2 540 milliers d'euros (3 572 milliers de dollars canadiens) pour TI Corp au titre du projet Port Mann.

Suite au gain du contrat pour la modernisation et l'exploitation du système de péage de Dartford (Londres, Grande-Bretagne), Sanef a une garantie maison-mère pour 35 200 milliers de livres sterling soit 45 192 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (comme au 31 décembre 2013).

Le montant total des cautions au 31 décembre 2014 est de 100 359 milliers d'euros (81 070 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe Sanef ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 24 472 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (31 974 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

3.24 *Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés*3.24.1 *Risques de marché*

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Taux fixe ou révisable	3 082 233	3 313 688
Taux variable	182 032	327 826
Total	3 264 265	3 641 514

Suite à la vente au cours du 1^{er} semestre 2013 des swaps de taux d'intérêts destinés à variabiliser les taux fixes d'une partie de la dette Sanef et Sapn, il n'y a plus au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 d'instruments de variabilisation de la dette.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts, du fait notamment de la contraction de caps et de collars (tunnels) pour limiter un éventuel effet de hausse des taux d'intérêts. Les caps n'ont pu être qualifiés d'instruments de couverture et la variation de leur juste valeur est constatée en résultat de l'exercice. Les collars permettant directement de couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêts de la dette variable sont qualifiés de couverture de flux futurs des emprunts couverts.

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

La valorisation des caps Sanef à fin décembre 2014 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2014	Taux	Montant Nominal
Mi 2015	0	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
Mi 2015	0	Cap 0,75% E3M à 0,1175% flat	25 000

Mi 2015	0	Cap 0,40% E3M à 0,09% flat	25 000
Mi 2016	1	Cap 0,50% E3M à 0,08% flat	25 000
TOTAL	1		100 000

Au 31 décembre 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,226% flat	43 000
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,17% flat	50 000
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,16% flat	25 000
Mi 2014	0	Cap 1,00% E3M à 0,1175% flat	50 000
Fin 2014	1	Cap 1,00% E3M à 0,16% flat	54 000
Mi 2015	18,5	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
Mi 2015	18,5	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
TOTAL	38		272 000

Le groupe Sanef n'a plus de collars au 31 décembre 2014.

La valorisation des collars Sanef au 31 décembre 2013 était la suivante :

- Collar qualifié d'instrument de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Début 2014	(23)	Collar 2,25% / 0,80% E3M à 0,03% flat	25 000
TOTAL	(23)		25 000

- Collar qui ne répondait pas aux critères de qualification d'instruments de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Échéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Début 2014	(15)	Collar 2,25% / 0,90% E3M à 0,05% flat	32 000
TOTAL	(15)		32 000

- Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 restent constants sur une année.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014				2013			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dettes à taux variable	(910)	910	-	-	(1 730)	1 730	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux (caps et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	52	(1)	-	-	170	(37)	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2014. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe Sanef a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité. L'acquisition du groupe sanef-its technologies en 2012 a cependant accru l'exposition du groupe au risque de change, en particulier envers l'US dollar (USD), le Canadian dollar (CAD) et la Livre Sterling (GBP) au 31 décembre 2014 (USD et CAD au 31 décembre 2013).

Le groupe a mis en place des instruments de couverture (contrats à terme CAD vers EUR, GBP vers EUR et GBP vers USD) pour un total de 725 millions de dollars canadiens, 4 397 millions de livres sterling (1 925 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2013) au 31 décembre 2014. Ces couvertures représentent une contre-valeur en euros de 6 101 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Son endettement financier est libellé exclusivement en euro, à l'exception d'un emprunt de type revolving de 350 millions d'US dollars. Ses recettes et ses dépenses sont également principalement libellées en euro et réglées dans cette monnaie.

3.24.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe Sanef dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Créances rattachées à des participations	3.15	75 074	71 684
Prêts	3.15	1 730	1 697
Instruments financiers dérivés	3.15	0	0
Dépôts et cautionnements	3.15	639	649
Créances clients et autres créances financières	3.16	238 145	207 832
Actifs financiers courants	3.15	17 622	12 797
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.17	<u>194 776</u>	<u>379 513</u>
Total		527 986	674 172

Au 31 décembre 2014, les créances clients et autres créances représentent 238 millions d'euros d'actifs (208 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2013) et la trésorerie se situe à environ 195 millions d'euros (380 millions d'euros au 31 décembre 2013) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

3.24.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de Sanef (emprunts CNA, BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :

- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, le groupe Sanef respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2015	344 404						344 404
2016		323 045					323 045
2017			325 990				325 990
2018				604 202			604 202
2019					317 808		317 808
2020						255 404	255 404
2021						219 301	219 301
2022						261 756	261 756
2023						359 148	359 148
2024						253 207	253 207
31 décembre 2014	344 404	323 045	325 990	604 202	317 808	1 348 816	3 264 265
31 décembre 2013	403 404	419 164	322 762	325 859	604 786	1 565 539	3 641 514

L'endettement du groupe Sanef ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)

Passif financiers non dérivés

Emprunts Financiers

Avances de l'Etat et collectivités

Dépôts, cautionnements et autres dettes financières

Dettes fournisseurs

Autres dettes courantes

Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1 -2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
3.21	3 264,3	4 094,0	319,1	181,3	458,3	1 546,5	1 588,8
3.21	17,3	17,3	17,3				
3.21	24,8	24,8	24,8				
3.22	184,1	184,1	184,1				
3.22	0,4	0,4	0,4				

Passif financiers dérivés

Instruments dérivés de taux d'intérêts

3.21	0,0	0,0					
-------------	-----	-----	--	--	--	--	--

Total des flux **4 320,6** **545,7** **181,3** **458,3** **1 546,5** **1 588,8**

3.25 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Cependant, Sanef a eu au cours de l'exercice un compte courant créditeur avec sa maison-mère HIT remboursé au 31 décembre 2014. Il a ainsi généré une charge financière de 17 milliers d'euros à titre d'intérêts financiers.

Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2014, le groupe a une créance totale de 54,7 millions d'euros avec la société Alis (52,3 millions d'euros au 31 décembre 2013): le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève, intérêts capitalisés compris, à 44,4 millions dont 3,1 millions d'euros de TVA (42,1 millions d'euros au 31 décembre 2013) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 7,8 millions d'euros au taux d'intérêt de 7% (7,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) ainsi que des créances d'exploitation pour 1,8 millions d'euros hors taxe, soit 2,5 millions TTC au 31 décembre 2014 (contre 1,9 millions d'euros HT et 2,6 millions d'euros TTC au 31 décembre 2013) remboursable par montant fixe de 176,4 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Au 31 décembre 2014, le groupe Sanef a une créance de 20,4 millions d'euros auprès de la société A'Lienor (19,4 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par Sanef et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2014 ou qui sont à la clôture membre du Comité Exécutif ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)

2014 2013

Rémunérations	2,6	3,2
Charges sociales patronales	1,2	1,4
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	0,2
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paievements en actions (*)	-	-

(*) charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.15.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,0 millions d'euros en 2014 (4,8 millions d'euros en 2013).

Au cours de l'exercice 2014 un montant de 416 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence (244 milliers d'euros pour l'exercice 2013).

3.26 Agrégats financiers

Les agrégats financiers sont présentés par contribution des secteurs aux états financiers consolidés du groupe Sanef.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sanef	Sapn	Sociétés d'exploitation des sociétés concessionnaires	Sous-total: sociétés concessionnaires	Autres	GRUPE SANEF
C.A. hors construction	1 135 065	375 253	7 533	1 517 851	85 564	1 603 415
EBITDA	796 998	274 981	1 629	1 073 608	14 621	1 088 229
Marge d'EBITDA (en %)	70,2%	73,3%	21,6%	70,7%	17,1%	67,9%
Résultat opérationnel	563 760	167 180	1 269	732 209	(12 103)	720 106

Les sociétés d'exploitation pris en compte en 2014 sont SEA14 et Sanef Aquitaine.

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

Le résultat opérationnel des autres activités est fortement impacté par le passage en perte des badges (22 millions d'euros) de la société eurotoll liés à l'abandon de l'Ecotaxe (voir note 3.14).

3.27 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Gouvernement français a décidé de mettre en place un groupe de travail parlementaire pour travailler sur deux scénarios de réforme, à savoir une renégociation ou une résiliation au 1er janvier 2017 des contrats,

Le premier ministre français a annoncé le mardi 27 janvier 2015 un gel des tarifs autoroutiers qui devaient augmenter contractuellement le 1er février 2015, afin de laisser au groupe de travail parlementaire le temps d'examiner les discussions en cours entre l'Etat et les concessionnaires autoroutiers.

SANEF

Société Anonyme

30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

PHM-AEC
118, rue de Tocqueville
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SANEF

Société Anonyme
30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SANEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations du domaine concédé et à leur amortissement en notes 2.7.1 et 2.17 ; dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 3.1 et 3.19 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

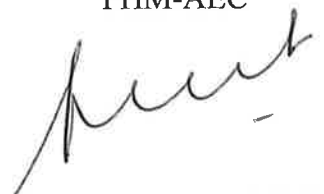
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2015

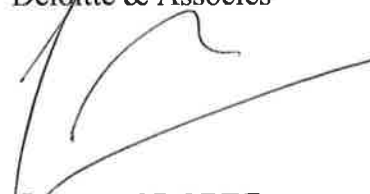
Les commissaires aux comptes

PHM-AEC



Philippe MOURARET

Deloitte & Associés



Laurent ODOBEZ